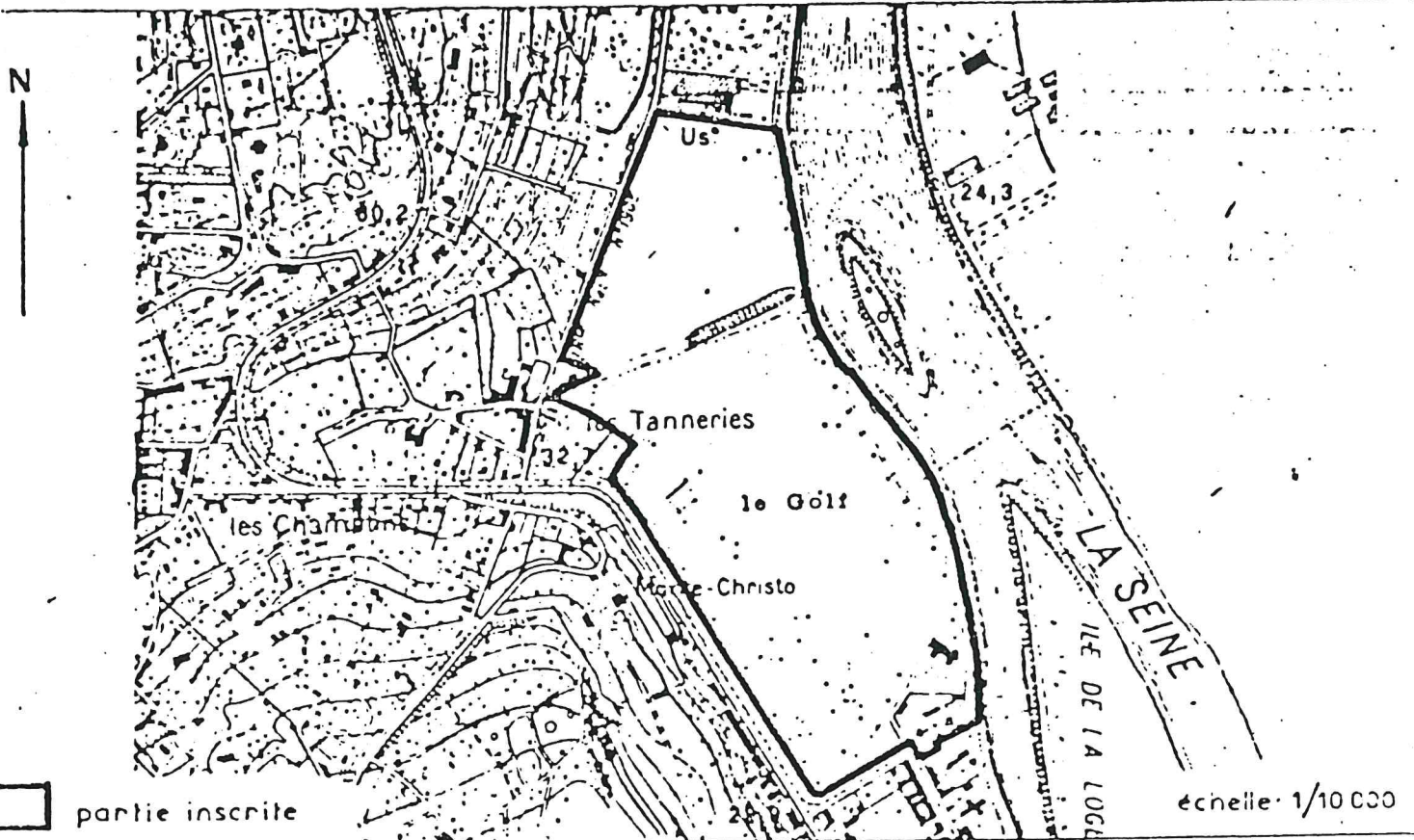


SEINE-ET-OISE

PORT-MARLY, LE PECQ

ARRONDI. VERSAILLES

LE GOLF



partie inscrite

échelle: 1/10 000

Est inscrit sur l'Inventaire des sites pittoresques de Seine-et-Oise l'ensemble formé, à Port-Marly et au Pecq, par "le golf".

Délimitation :

22/3/1946

- le chemin de hallage (exclus) depuis la limite Nord-Ouest de la parcelle 68 (commune du Pecq) jusqu'au ruisseau qui délimite au Nord-Ouest la parcelle 205 (Port-Marly)
- Ce ruisseau jusqu'à la limite Est de la parcelle 791 (Port-Marly) et de cette limite jusqu'à l'angle Sud-Est de la dite parcelle, sa limite Sud-Est jusqu'à la route nationale puis la route nationale de St-Germain-en-Laye à Paris jusqu'à l'extrémité Nord-Ouest de la parcelle 737 (Port-Marly), la limite Nord-Ouest de cette propriété jusqu'au chemin de Marly au Pecq, de là le chemin de Marly au Pecq jusqu'à l'angle Sud de la parcelle 69 - les limites Sud et Est de cette propriété, puis à nouveau le chemin de Marly au Pecq jusqu'à l'angle Nord-Ouest de la parcelle 67 (commune du Pecq) les limites Nord des propriétés 67 et 68 (le Pecq) jusqu'au chemin de hallage.

Parcelles cadastrales visées :

Commune du Pecq section C - 67.68

Commune de Port-Marly section A - 791 à 795. 795 bis. 795 bis.